

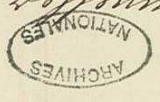
Bureau
de la Librairie.

En propre de
Breton le sieur
Foué non imp
en lettre à Besançon
en remplacem
de M^r Lambert
écrite.

Paris, le 21 Mai 1839.

Le Rapport,

M^r Lambert, imprimeur en lettres
à la résidence de Besançon, étant décédé, son
associé, le s^r Foué non imp, s'est pourvu afin
d'obtenir son brevet par voie de transfert. Il
postulait, pour justifier de ses droits à la
substitution, rapporte deux actes sous seing
privé par lesquels le s^r Foué non imp, dit Maurice,
cette association au s^r Lambert, et la Dame
Jeanne, veuve de cet imprimeur, tant en son
nom que comme mère et tutrice de ses
deux enfants mineurs, déclaraient que d'après
le compte réglé entre cette dernière et son
deux co-associés de son mari, le marital
de l'imprimerie et le brevet joint à son
la propriété au s^r Foué non imp.
Quant aux garanties personnelles
il paraît, selon les témoignages de M^r le
Président du Douai et du maître de
Besançon, que le s^r Foué non imp offre
toutes celles qu'on est en droit d'exiger.
Néanmoins d'après les
présentés le brevet qu'il a racheté a



[Faint, illegible handwriting]

*Les Chefs de Division
des Bureaux de l'Administration*

L'approbation de Votre Excellence.